

BULLETIN de l'académie de RENNES



VOIE PRO

Le syndicat de la voie professionnelle

www.rennes.snuep.fr

Mars 2023

ÉDITO : Extraits de la déclaration préalable de la FSU CAPA du 16 mars 2023

M. Le Recteur, Mme la secrétaire générale, Mesdames, Messieurs,

La CAPA qui se tient aujourd'hui est, le mot n'est pas galvaudé, historique. C'est la première « CAPA du 2nd degré » issue de la fusion des instances organisée par la loi de transformation de la fonction publique pour diminuer les prérogatives des instances paritaires et limiter le nombre des représentants des personnels. Sa composition est issue des élections professionnelles qui se sont tenues en décembre et qui ont vu les collègues accorder majoritairement leur confiance à la FSU. Nous les en remercions et nous efforçons d'en être dignes en défendant sans relâche nos métiers et le service public d'éducation et d'orientation.

Mais elle est également historique car elle se tient au lendemain d'une nouvelle mobilisation contre une réforme des retraites massivement refusée par la population. Depuis deux mois, le président Macron a dû recourir à tous les outils constitutionnels pour faire adopter, dans un délai particulièrement contraint, un texte injuste, brutal et rejeté par les salariés, sans vote et en empêchant la représentation nationale de s'exprimer. En imposant ainsi une réforme injuste qui frappera d'abord les femmes, les plus faibles et les plus précaires, il restera dans l'histoire comme celui qui a livré le pays à l'extrême droite en lui donnant le mode d'emploi des dérives autoritaires.

Ce qui nous réunit aujourd'hui autour de cette table, c'est au contraire ce qui reste de la démocratie sociale : la possibilité pour les agents d'avoir, par le biais de leurs représentants élus, un regard sur les opérations de carrière. Il reste de moins en moins d'espace pour le dialogue social, mais la FSU est déterminée à se saisir de toutes les occasions pour défendre les personnels. Or, pour la première fois depuis 25 ans et la déconcentration du mouvement des personnels, le rectorat de Rennes a refusé de communiquer aux organisations syndicales le calendrier du mouvement intra-académique avant sa diffusion à l'ensemble des personnels. La saisie des vœux de mutation a été avancée 5 jours avant les dates initialement affichées, alors même qu'aucune des instances paritaires départementales – durant lesquelles sont discutées les créations et suppressions de postes – n'aura été réunie à la date d'ouverture du serveur. Si l'on peut partager les objectifs d'amélioration de la phase d'ajustement, nous dénonçons le fait que les organisations syndicales aient été écartées des réflexions préalables et placées devant le fait accompli. Il en va de même pour les collègues entrants qui ont pris connaissance de dates erronées d'ouverture du serveur, ce qui jette un doute sur l'ensemble des opérations dont les personnels sont écartés.

Cette CAPA examine les demandes de congé formation qui sont toujours très attendus par les collègues, malgré le pla-

onnement de la rémunération. C'est souvent pour nos collègues, en l'absence de véritable formation continue ou de possibilités de reconversion, le seul moyen de développer des compétences professionnelles ou d'évoluer au sein de l'institution.

Mais cette année encore le volume de congés distribués n'est pas suffisant car il ne permet qu'à 7 à 8 % des collègues de bénéficier d'un congé formation...

L'évaluation reste dans nos métiers un moment crucial, souvent attendu parfois redouté. La FSU défend une logique d'accompagnement de professionnels qualifiés concepteurs de leurs métiers et rejette toutes les dérives managériales contenues dans le « pacte » que le président Macron propose aux enseignants. Au vu du déclassement que connaissent nos métiers depuis 20 ans et de leur grave crise d'attractivité, seule une indispensable revalorisation inconditionnelle de toute la profession est de nature à redynamiser le Service public d'Éducation au service de toutes et de tous. Vous nous permettrez peut-être, même si M. le Recteur n'est pas là aujourd'hui, de terminer par une citation qui résume bien pour nous les enjeux qui sont devant nous. Elle est extraite d'une tribune d'Alain Supiot, juriste, professeur au collège de France, en page 25 du Monde d'aujourd'hui :

« Un gouvernement avisé doit se garder de négliger ou de mépriser la démocratie sociale, spécialement lorsque ses représentants s'expriment – comme aujourd'hui – d'une seule voix »

Mouvement Interacadémique : le droit à la mutation bafoué par le ministère !!!

Le 7 mars dernier les résultats d'affectations du mouvement inter-académique tombaient. Notre académie était encore une fois très demandée. Pourtant de nombreux postes vacants ne pourront être pourvus, du fait de la politique gouvernementale ne permettant qu'au compte-gouttes les entrées dans l'académie de Rennes.

À titre d'exemple, en lettres-anglais 1 PLP entrant pour 12 postes vacants (8% des postes vacants pourvus

par des entrants) alors qu'il y avait **67 demandes d'entrées, en maths-sciences 2 entrants pour 21 postes** (9%) avec 177 demandes d'entrées. La liste peut être étendue à quasiment toutes les matières.

Cette situation qui empêche des collègues de muter pendant des années est contraire au droit à la mobilité des enseignants.

Le ministère répondra que le manque d'enseignants lui impose de faire des choix et que les élèves des aca-

démies franciliennes ont le droit à des enseignants. Le manque d'attractivité du métier d'enseignant se traduit par la nécessité de gérer la pénurie. Mais qui est responsable de ce manque d'attractivité : le gouvernement notamment par sa politique salariale désastreuse. Qui devra en payer les conséquences : les enseignants sans perspectives de mobilité et les élèves, notamment de notre académie, avec des cours non assurés !!!

Les enseignant-es contre la réforme des retraites de Macron

La décision de sortir le 49.3 par le gouvernement jeudi 16 mars a attisé la colère des Français et des enseignant-es en particulier. Chargés d'éduquer nos élèves aux principes démocratiques, comment comprendre qu'un gouvernement élu choisissent de s'abstenir de la voie parlementaire quand il s'agit d'une réforme si profonde au risque de faire entrer notre démocratie dans une crise institutionnelle majeure ?

Nous sommes opposé.es à une réforme qui n'est en fait qu'un retour en arrière des acquis et une accélération des inégalités (inégalités de genre, inégalités sociales...). **L'opposition est majeure, 90 % des actifs, 70 % de l'ensemble des Français** et pourtant l'État reste volontairement sourd.



Nos lycéens seront les premières victimes de cette soit-disante réforme, allongeant la **durée de cotisation à 43 ans et repoussant l'âge de la retraite à 64 ans**. Même si certains articles tentent très légèrement de gommer cet état de fait, les lycéens et

apprentis devront travailler très longtemps, trop longtemps pour espérer obtenir le Gaal de la retraite d'autant plus nécessaire dans les carrières auxquelles nous préparons nos jeunes, carrières aux conditions de travail dures. Ce sont les plus fra-

giles, nos élèves que la réforme Blanquer puis celle en préparation de C. Granjean découragent dans la poursuite d'études, les assignant à ces métiers pénibles sans espoir de reconversion.

La réforme des retraites concerne également les enseignant.es qui souvent sont entré.es tard dans la profession et dont les perspectives d'une amélioration des conditions de travail restent une chimère avec ce gou-

vernement. Imaginer des enseignant.es de 64, 65, 67 ans devant des classes dont l'hétérogénéité, les difficultés et les besoins ne cessent de croître est difficile. La liste des missions et tâches assignées aux professeur.es est pléthore et bien entendu non reconnues. A aucun moment, cette réforme ne se penche sur la réalité d'un métier de plus en plus déserté par les plus jeunes (à raison) et qui subira également

l'iniquité de cette réforme d'autant plus que largement féminisé.

Alors que dire à nos élèves de cette politique qui renie de plus en plus le progrès social et la démocratie ? Que dire à nos collègues face à la dégradation d'un métier si essentiel et dont les perspectives de retraite en bonne santé s'éloignent ? Que dire sinon de s'opposer encore !

Le salaire enseignant à deux vitesses : une inégalité de plus !

En cette période de contestation massive de la réforme des retraites passée en force ces derniers jours par un gouvernement obtus, la question des salaires est centrale et évidemment fortement liée aux revendications sur la retraite.

Comment ne pas comprendre que pour espérer une pension digne de ce nom, il faut avant toute chose revaloriser les rémunérations et particulièrement celle des enseignants qui subissent depuis une dizaine d'années un gel et par conséquent une véritable dégradation. Certes au 1^{er} juillet dernier, le gouvernement a été contraint d'accepter une **hausse de 3.5 % du point d'indice mais cela ne comble ni le retard pris** dans nos rémunérations depuis l'ère Sarkozy ni l'inflation que nous connaissons ces derniers mois, évaluée à 15 % en mars. La dévalorisation est par conséquent un fait permanent et brutal pour notre profession actée par les deux gouvernements Macron. Bien sûr, l'actuel pré-

sident avait promis lors de sa campagne virtuelle d'augmenter les enseignants de 10 %. Promesse électorale qui n'engage à rien, surtout pas celui qui la formule. Ainsi **E. Macron est revenu dès septembre sur son engagement d'une augmentation inconditionnelle de 10 % pour tous les enseignant.es.** Il n'est plus question que de moyenne sur les deux quinquennats intégrant la hausse du point d'indice de juillet, la prime informatique et les indemnités décidées au précédent quinquennat lors du Grenelle de l'Education et n'incluant que les collègues jusqu'au 9^e échelon soit 52 % des personnels. Pour corriger cet effet d'écrasement entre les débuts, les milieux et fins de carrière, le ministère a statué sur l'**augmentation de 744 € brut sur l'isoe soit 62 € brut par mois**, une misère ! Pour le reste des mesures, celles-ci entreront dans un pacte enseignant qui ne concernera qu'une partie d'entre nous et qui sera conditionné à l'acceptation de

certaines missions. Il s'agira d'un bloc constitué de remplacements de courtes durées à hauteur de 24 h par an et de missions mal définies et souvent déjà assurées par les collègues telles les relations lycée-entreprises, mission dévolue aux DDFPT ou les aides à l'orientation des élèves que le PP et les collègues des équipes pédagogiques réalisent naturellement surtout depuis la disparition de la majeure partie des COP. Les IMP seront intégrées dans le pacte et obligeront les collègues qui s'investissaient dans ces missions à se charger des autres tâches. Ce pacte rémunéré à hauteur de 3700 € brut l'année, ne concernera que peu de collègues, souvent choisis par le chef d'établissement. On peut y voir une accélération de l'autonomisation des établissements. En outre, ce pacte actera l'inégalité salariale entre collègues et l'inégalité femme-homme puisque la plupart des missions, HSE et HSA sont déjà cumulés par les enseignants au dé-

triment des enseignantes. Pour toutes ces raisons, la FSU a claqué la porte des négociations qui, comme depuis ces 6 dernières années, n'ont que l'apparence de discussions, cachant bien mal une politique opposée à la parité institutionnelle et aux échanges avec les corps intermédiaires.

Priorités et propositions syndicales



LE SYNDICAT
DE L'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL
PUBLIC

Renouvellement candidatures contractuel-le

Le rectorat a adressé aux collègues non-titulaires actuellement en poste un mail d'information via l'établissement l'ouverture du serveur LILMAC en vue de la saisie des renouvellements de candidature et d'expression des vœux pour une affectation à la rentrée 2023/2024.

Ouverture du serveur : 17 mars 2023 14 h au 03 avril 2023 à 17 h.

La note de service présente les informations habituelles de la procédure : les démarches pour vous connecter, le système d'affectation par les services de la DPE 6.

Il faut savoir que les vœux n'engagent en rien le rectorat dans la future affectation. En effet l'employeur étant le rectorat, il peut proposer un poste sur la totalité de l'académie, même si en général, il se limite à une aire géographique.

Même si les élus du SNUEP ne participent plus aux commissions d'affectations du fait de la loi de « Transformation » de la Fonction Publique, ils restent en contact régulier avec les services de la DPE 6 .

N'hésitez à nous contacter en cas d'interrogations, de problèmes lors du remplissage de LILMAC ou lors des affectations :

Vous pouvez joindre notre « référent contractuels » par mail : *Fouad.El-Hakmaoui@ac-rennes.fr* ou par téléphone au **06 34 07 78 25**.

1.2 Accompagner les agents dans leur carrière

Objet : Renouvellement des candidatures des agents non titulaires effectuant des services d'enseignement, d'éducation et de psychologues de l'éducation nationale (contractuels CDI et CDD) 2023-2024.

La présente circulaire a pour objet de vous présenter les modalités de renouvellement aux fonctions d'enseignement, d'éducation ou psychologues de l'éducation nationale pour l'année scolaire 2023-2024 en qualité d'agent contractuel CDI ou CDD.

I – Demande de renouvellement et saisie des vœux par les personnels contractuels

Vous êtes appelé(e) à suivre deux étapes :

1ère étape : du 17 mars 2023 14h au 03 avril 2023 17h

Vous devez obligatoirement vous connecter à l'application LILMAC (NUMEN nécessaire) : (attention : NUMEN nécessaire)

Formuler votre intention de renouveler votre candidature
Indiquer des vœux géographiques préférentiels pour votre affectation

Adresse de connexion : <https://bv.ac-rennes.fr/lilmac/>
(important : url à saisir obligatoirement - ne pas passer par un moteur de recherche).

Je vous invite à suivre précisément la procédure en annexe.

2ème étape : du 05 avril 2023 8h au 14 avril 2023 17h

Vous connectez sur l'application ORIENT via le portail Toutatice :
choisir "Mes applications" -> "En ligne", puis "ARENA - Portail des applications métiers" -> Gestion des personnels -> ORIENT

Consulter ET valider votre dossier

A l'issue de la période de saisie de vos vœux, vous devrez valider les informations contenues dans votre dossier numérique (diplôme obtenu – vœux saisis – mise à jour de votre situation...) et joindre les pièces justificatives relatives à votre situation personnelle et/ou administrative (ex : nouveau diplôme – titre de séjour validé avec l'autorisation de travailler pour les ressortissants étrangers hors UE – etc...)

Cette phase de validation est obligatoire pour que votre candidature et l'expression de vos vœux soient retenus.

Extrait de la notice reçue par les enseignants contractuel-le